



LA MALADIE DU LÉGIONNAIRE ET LA FIÈVRE DE PONTIAC

Enjeu

Une infection bactérienne appelée légionellose est à l'origine de deux affections distinctes : la maladie du légionnaire et la fièvre de Pontiac. La première est un genre de pneumonie qui peut survenir sous forme d'éclotions; sa gravité peut varier, mais elle peut être fatale. La seconde est une infection bénigne qui ressemble à la grippe sans pneumonie.

Contexte

La maladie du légionnaire a été découverte en 1976, lorsqu'une éclosion de pneumonie a tué 34 personnes qui participaient à un congrès de la Légion américaine à Philadelphie. La bactérie à l'origine de l'éclotion a été nommée *Legionella pneumophila*. Les scientifiques ont par la suite découvert que la *Legionella* pouvait également causer une infection moins sévère, appelée fièvre de Pontiac.

Comment la légionellose se propage-t-elle?

Les bactéries *Legionella* se retrouvent dans les réserves d'eau. Les gens sont infectés en aspirant des gouttelettes en suspension dans l'air ou de la vapeur contenant la bactérie. En général, la maladie du légionnaire frappe des cas isolés, mais des éclotions sont toujours possibles et ont déjà été signalées dans des hôpitaux, des hôtels et d'autres gros immeubles, ou à bord de navires de croisière. On a pu identifier plusieurs causes précises pour ces éclotions et ces cas isolés :

- systèmes de distribution d'eau (douches)

- appareils d'inhalothérapie (dans les hôpitaux)
- bains tourbillons et cuves thermales
- humidificateurs
- tours de refroidissement des gros systèmes de conditionnement d'air (p. ex. dans les hôtels, les hôpitaux, etc.)

La légionellose ne se transmet pas de personne à personne. On ne peut contracter ni la maladie du légionnaire ni la fièvre de Pontiac d'une personne infectée.

Les symptômes de la légionellose

La fièvre de Pontiac est une maladie qui ressemble à la grippe. Ses symptômes sont la fièvre, la perte d'appétit, les maux de tête et les douleurs musculaires. La maladie n'est pas associée à la pneumonie. Dans la plupart des cas, elle ne nécessite aucun traitement particulier, et les malades se rétablissent entre deux et cinq jours.

La maladie du légionnaire est un genre de pneumonie dont la gravité varie, et qui peut être de relativement bénigne à fatale. Parmi ses symptômes figurent la forte fièvre, les frissons et la toux, de même que la fatigue, les maux de tête, les douleurs musculaires, les douleurs à la poitrine et la perte d'appétit. On observe aussi parfois des nausées, la diarrhée ou un changement dans l'état mental du malade (notamment confusion et perte de mémoire). Des analyses spéciales s'imposent habituellement pour confirmer que la maladie a bien été causée par la bactérie *Legionella*.

Toute personne qui présente les symptômes de la maladie du légionnaire doit immédiatement consulter un médecin. De nombreux



cas sont traités avec succès avec des antibiotiques, comme l'érythromycine. Environ 10 à 15 pour cent des personnes atteintes de la maladie risquent de mourir, mais cette proportion varie selon l'âge et l'état de santé général, et peut également dépendre de la rapidité avec laquelle la personne a reçu les soins médicaux appropriés.

Facteurs de risque des légionelloses

Tout le monde peut contracter une légionellose, mais le risque de développer la maladie est plus élevé chez les personnes d'âge moyen et les personnes âgées. Les personnes suivantes sont également plus exposées :

- les fumeurs
- les personnes atteintes de maladies respiratoires ou de maladies des reins chroniques
- les diabétiques
- les personnes dont le système immunitaire est affaibli pour diverses raisons, comme le cancer ou une greffe d'organe.

Certains métiers, comme les métiers liés à l'entretien des gros systèmes de conditionnement de l'air, comportent également des risques accrus d'exposition à la bactérie *Legionella*. Une fois exposé, toutefois, le risque de développer une infection grave dépend toujours des facteurs mentionnés ci-dessus.

La maladie du légionnaire est rare chez les personnes de moins de 20 ans.

Réduire vos risques

La maladie du légionnaire n'est pas une maladie courante, et le risque de la contracter est en général très faible.

Il est difficile de réduire les risques que l'on court dans les gros immeubles comme les hôtels et les hôpitaux, car on ne peut prévoir ni où ni quand la bactérie est présente. La meilleure façon de contrôler le risque d'infection de ces sources réside dans une combinaison de bonnes pratiques d'exploitation et d'entretien des immeubles et de bonnes politiques et directives de prévention des infections.

À la maison, on peut réduire les risques en s'assurant que tous les appareils dégageant des gouttelettes d'eau en suspension, comme les pommes de douche, les cuves thermiques, les bains tourbillon et les humidificateurs, sont bien entretenus. Il faut aussi voir à nettoyer et désinfecter régulièrement ces appareils conformément aux instructions de leur fabricant.

Le rôle de Santé Canada

Santé Canada recueille des informations sur le nombre de cas de légionellose au Canada dans le cadre des efforts mis en oeuvre en collaboration avec les agents d'hygiène publique des provinces et des territoires en vue de surveiller et d'analyser l'incidence des maladies infectieuses. Santé Canada élabore aussi des lignes directrices sur la prévention et le contrôle de la propagation des infections contractées dans les établissements de santé, comme les hôpitaux. Sur demande, le Ministère participe aux enquêtes sur les éclosions de maladies infectieuses.

Enfin, Santé Canada participe aux diverses initiatives d'information publique et collabore avec les autres pays du monde à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies visant à réduire ou à éradiquer les maladies infectieuses.

Pour en savoir plus?

Pour en savoir davantage sur les lignes directrices de Santé Canada relatives au contrôle des infections, consulter le site suivant :
http://www.hc-sc.gc.ca/pphb-dgsp/dpg_f.html

Voir aussi le feuillet d'information de Santé Canada, *Votre Santé et Vous* sur les « Humidificateurs à vapeur froide » :
<http://www.hc-sc.gc.ca/francais/vsv/produits/humidificateurs.html>

Pour en savoir davantage sur la maladie du légionnaire et la santé au travail de la commission de la santé et sécurité au travail, consulter le site suivant :
<http://www.cchst.ca/reponsesst/diseases/legion.html>

Pour obtenir d'autres informations, consulter les sites suivants :
Le Programme National des Centres for Disease Control and Prevention des Etats-Unis :
http://www.cdc.gov/ncidod/dbmd/diseaseinfo/legionellosis_g.htm
(en anglais)

Des articles supplémentaires de *Votre santé et vous* se retrouvent à ce site:
<http://www.santecanada.ca/vsv>
Vous pouvez également téléphoner au (613) 957-2991